



No de résolution
ou annotation



CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2019, À 19H00
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

À laquelle sont présents Son Honneur le maire monsieur GASTON ALLARD; mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, CHRISTINE FRANCOEUR, DEBBIE LAPORTE et NATHALIE DENAULT, messieurs les conseillers GAÉTAN GRAVELINE et PIERRE VAILLANCOURT, formant quorum sous la présidence du maire.

Secrétaire d'assemblée : ELLEN BOUCHER

Également présents : 2 citoyens

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2019
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1. Autorisation pour Ellen Boucher
 - 4.2. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2019
 - 4.3. Modalités de l'Entente Canada-Québec au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023
 - 4.4. Entente protocolaire avec la CSHBO pour l'utilisation du gymnase de l'école Poupore
 - 4.5. Village en Fête 2019 – Chargée de projet
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1. Offre de service de formation d'EducExpert
 - 5.2. Registre des armes à feu
6. TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1. Achat d'équipement - Gestion de Flotte de véhicules
7. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1. Achat d'une remorque
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 8.1. Dépôt des rapports financiers de l'OMH pour les années 2016 et 2017
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 9.1. Dérogation mineure concernant le 15 Duke (lot 4 637 902)
 - 9.2. Poste vacant au CCU
10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Inscription au Salon du livre de l'Outaouais- 1^{er} mars 2019
 - 10.2. Achat d'une imprimante pour la bibliothèque
 - 10.3. Remboursement de facture – Centre de loisirs des Draveurs
11. FINANCES
 - 11.1. Lecture et adoption - comptes fournisseurs de janvier 2019
 - 11.2. Signataire sur les comptes bancaires
12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
 - 12.1. Demande de dons
 - 12.1.1. VIACTIVE demande de commandite pour la 30^e édition
 - 12.1.2. Carnaval
 - 12.1.3. Festival Country
 - 12.1.4. ESSC – Livre d'année
13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
 - 13.1. Courriel de Louise Grenier en date du 23 janvier 2019-
CONFIRMATION D'AIDE FINANCIÈRE
 - 13.2. Loisir Sport Outaouais, lettre datée du 20 décembre 2018;
Promotion du Défi Château de neige 2019



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- 13.3. Agence 911, courriel de Éric Leclerc daté du 25 janvier;
CONFIRMATION DU VERSEMENT Volet-1 Soutien des actions
de préparation aux sinistres
- 13.4. MMQ – part de ristourne 2018
- 13.5. Contribution annuelle Tricentris
14. CORRESPONDANCE
 - 14.1. COMMUNICATIONS FQM
 - 14.1.1. Courriel du 24 janvier 2019 Appel à rencontrer le
député fédéral de votre circonscription.
 - 14.1.2. Courriel du 1^{er} février 2019 : Modalité de l'Entente
Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur
l'essence pour l'Horizon 2019-2023 avec projet
de résolution et projet de lettre à expédier au
ministre de l'Infrastructure et des Collectivités et
au député fédéral
 - 14.1.3. Lettre datée du 25 janvier 2019 ayant pour objet :
Prise de position de la FQM concernant le
Registre québécois des armes à feu.
Sur ce sujet du Registre Québécois des armes
à feu : courriel daté du 11 janvier 2019 de Bill
Boisvert et du Zec St-Patrice daté du 14
janvier.
Sur ce sujet : 3 municipalités ont fait parvenir
copie de leur résolution; soit Mansfield-et-
Pontefract, Shawville et Campbell's Bay.
Et , données et études en lien avec
l'enregistrement des armes
de PolySeSouvient
 - 14.2. MRC DE PONTIAC
 - 14.2.1. Courriel de Julien Gagnon daté du 15 janvier
2019; Entente intermunicipale MRC de Pontiac –
SUMI et protocole local d'intervention.
 - 14.3. SÉCURITÉ PUBLIQUE QUÉBEC
 - 14.3.1. Lettre datée du 18 décembre 2018 confirmant le
montant de la facture pour les services de police
pour l'année 2019
 - 14.4. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES; Avis de non-
conformité daté du 1^{er} février 2019
 - 14.5. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE
L'HABITATION
 - 14.5.1 Confirmation des montants travaux TECQ2014-2018
 - 14.6. MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD-ET-PONTEFRACT
 - 14.6.1 Moratoire sur les activités forestières en terre
publique
 - 14.7. TRICENTRIS
 - 14.7.1 Position de Tricentris sur la consigne du verre
15. SUIVI DE DOSSIERS
16. VARIA
17. PÉRIODE DE QUESTIONS
18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2019, À 19H
TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, monsieur le maire GASTON ALLARD souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-02-23

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

- Maire (Gaston): 10.4 Piste multiusages sur la PPJ
10.5 AVIS DE MOTION du règlement N^o. 2019-250 abrogeant les règlements N^o 2011-220 et 2017-237 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur tous les chemins municipaux
- Siège #1 (Christine): 4.6 Village en fête - électricité
- Siège #2 (Gaétan): 6.2 Déneigement
- Siège #3 (Pierre): 7.2 Éboueurs – Vaccin Hépatite B
- Siège #4 (Debbie): 13.6 Piscine Pontiac
8.3 OMH
9.3 Terrain - matricule 8678-53-8819
- Siège #5 (Nathalie): Suivi - Correspondance
- Siège #6 (Lise): 5.3 Premier répondant
5.4 Animaux domestiques
9.4 Neige de la toiture du 611, rue Baume
- D.G. (Martine/Ellen): 8.2 Contrat – Contrôle des moustiques
12.1.5 Demande de don – ESSC Flying Fathers
- résiduelles 7.3 Camion pour la collecte des matières
4.7 Déclaration des intérêts pécuniaires

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2019

2019-02-24

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

d'adopter le procès-verbal de la séance
ordinaire du 9 janvier tel que présenté.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 AUTORISATIONS POUR ELLEN BOUCHER

2019-02-25

ATTENDU QUE

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale, madame Ellen Boucher
est autorisée à signer les documents, autoriser
la paie et transiger par écrit et verbalement
pour la municipalité de Fort-Coulonge.

DE faire la demande d'un code CliqSécur pour
madame Ellen Boucher.

ADOPTÉE

**4.2 VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES
2019**

2019-02-26

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont été
informés des propriétaires d'immeubles
affichant un retard dans le paiement du compte
de taxes;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de
Fort-Coulonge autorisent la directrice générale
à recevoir les paiements en défaut jusqu'au 20
février;

ET par la suite de transmettre la présente
résolution à Me Mireille Alary, Notaires, Gagné,
Isabelle, Patry, Laflamme & Associés, PME
Inter Notaires, afin que celle-ci procède, à la
vente pour défaut de paiement de taxes qui
aura lieu le 9 mai 2019;

QUE les immeubles devant être vendus à l'enchère
publique soient ceux apparaissant à la liste
jointe en annexe (# 2019-02-A) de la présente
résolution.

ADOPTÉE

**4.3 MODALITÉS DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU
FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023**

2019-02-27

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories
de projets admissibles au Fonds de la taxe sur
l'essence et exclu certains projets municipaux
tels que les hôtels de ville, les casernes de
pompiers, les garages municipaux et les
entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible
dans la première entente qui s'est terminée le
31 décembre 2018;



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- ATTENDU QUE** cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;
- ATTENDU QUE** les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;
- ATTENDU QUE** plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;
- ATTENDU QUE** plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;
- ATTENDU QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;
- ATTENDU QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;
- ATTENDU QU'** il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;
- ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;
- ATTENDU QUE** le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;
- ATTENDU QUE** la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;
- Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité
- D'** appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.
- DE** transmettre avec une lettre, une copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription M. William Amos et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

DE transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

ADOPTÉE

4.4 ENTENTE PROTOCOLAIRE AVEC LA CSHBO POUR L'UTILISATION DU GYMNASE DE L'ÉCOLE POUPORE

2019-02-28

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent le maire et la directrice générale à signer l'entente protocolaire entre la CSHBO, la municipalité de Mansfield-et-Pontefract et la municipalité du village de Fort-Coulonge pour le gymnase de l'école Poupore et les services sanitaires.

Le montant de 1 000\$ sera payé en deux versements : soit 500\$ en février 2019 et 500\$ avant le 1^{er} mai 2019.

ADOPTÉE

4.5 VILLAGE EN FÊTE 2019 – CHARGÉE DE PROJET

2019-02-29

ATTENDU QUE la municipalité du village de Fort-Coulonge souhaite continuer l'activité du Village en Fête;

ATTENDU QUE cette fête aura lieu le 15 juin 2019;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge acceptent l'embauche de madame Claudée Galipeau au poste de chargée de projet – Village en fête.

Le conseil est informé de la rémunération; qui, comme les conditions de travail et la description de tâche feront partie intégrante du contrat de travail signé par madame Galipeau.

ADOPTÉE

4.6 VILLAGE EN FÊTE – BESOIN D'ÉLECTRICITÉ

Madame Christine Francoeur explique que le comité chargé d'organiser Village en fête recherche des façons d'obtenir de l'électricité pour l'événement. Il est suggéré de vérifier avec Hydro Québec s'il est possible de faire descendre des prises de courant dans les poteaux ayants des lumières de rue. La directrice fera des recherches à ce sujet.



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

4.7 INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Tous les formulaires de Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal ont été reçus. Le certificat de déclaration signé par la directrice a été transmis au MAMH en date du 5 février 2019.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**5.1 OFFRE (B-19-011-P1-S1) D'EDUCEPERT POUR FORMATION DE
POMPIERS**

2019-02-30

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal acceptent l'offre de service de formation portant le numéro B-19-011-P1-S1 d'EduExpert pour le Programme de Pompier 1 pour Stéphane Belair et Justin Bertrand au montant de 3207.80\$ incluant les taxes.

DE PLUS la directrice générale, madame Ellen Boucher est autorisée à signer le document.

ADOPTÉE

5.2 REGISTRE DES ARMES À FEU DU QUÉBEC

2019-02-31

ATTENDU QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

ATTENDU QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard le 19 janvier 2019;

ATTENDU QUE l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales ;

ATTENDU QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

ATTENDU QU' en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

ATTENDU QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

ATTENDU QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par GAÉTAN GRAVELINE et résolu,

QUE la Municipalité du Village de Fort-Coulonge invite le Premier ministre du Québec ainsi que la Ministre de la sécurité publique à faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes feu et la démonisation de leurs propriétaires.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la municipalité de Potton, à la MRC de Memphrémagog, à la MRC de Pontiac ainsi que toutes ses municipalités.

Vote

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Gaston Allard	Maire			
Mme. Christine Francoeur	Conseillère	1	✓	
M. Gaétan Graveline	Conseiller	2	✓	
M. Pierre Vaillancourt	Conseiller	3	✓	
Mme. Debbie Laporte	Conseillère	4	✓	
Mme. Nathalie Denault	Conseillère	5	✓	
Mme. Lise A. Romain	Conseillère	6		✓

ADOPTÉE

5.3 PREMIERS RÉPONDANTS

Madame Lise A. Romain explique qu'elle communiquera avec le service d'incendie afin d'offrir une formation aux premiers répondants pour qu'ils puissent signaler des cas de maltraitance auprès des aînés, qu'ils pourraient constater lors de leurs interventions.

5.4 ANIMAUX DOMESTIQUES

Madame Lise A. Romain demande s'il serait possible de faire un rappel aux citoyens de leur obligation d'obtenir une licence annuelle pour leurs animaux domestiques. Il est suggéré de faire le rappel lors de l'envoi des comptes de taxes, sur notre site internet et sur notre page Facebook.



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENT – GESTION DE FLOTTE DE VÉHICULES

2019-02-32

ATTENDU QUE le conseil du village de Fort-Coulonge souhaite se munir d'équipement pour gérer sa flotte de véhicules;

ATTENDU QU' une soumission de l'entreprise Action Solution d'Affaires Inc. a été reçue à cet effet, proposant des mensualités de 36 mois et de 60 mois pour 4 véhicules incluant l'option caméra pour le camion de collecte des matières résiduelles et l'option d'un détecteur pour confirmer le vide du bac;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu

QUE le conseil du village de Fort-Coulonge accepte de signer une entente de service d'une durée de 36 mois, au coût de 215.92\$/mois et les frais d'installation pour 4 véhicules (2 Bobcats, le F250 et le camion de collecte des matières résiduelles) sans l'option caméra et sans le détecteur pour confirmer le vide du bac.

Le vote est demandé.

En faveur : 5
Contre : 1

Monsieur GAÉTAN GRAVELINE désire enregistrer sa dissidence.

ADOPTÉE

6.2 DÉNEIGEMENT

Monsieur Gaétan Graveline demande s'il est permis que les citoyens poussent de la neige dans la rue lorsqu'ils déneigent leurs propriétés. Cette activité n'est pas permise et c'est la Sûreté du Québec qui assure le respect de cette loi. Il est suggéré de faire un rappel aux citoyens à ce sujet lors de l'envoi des comptes de taxes et sur notre site internet.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 ACHAT D'UNE REMORQUE

2019-02-33

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait sa propre collecte des matières résiduelles, du recyclage ainsi que les encombrants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut se doter d'une remorque pour la collecte des encombrants et avoir un substitut en cas de bris pour le camion de collecte des matières résiduelles;

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil du village de Fort-Coulonge autorise l'achat d'une remorque dompteur de 16 pieds par 80 pouces au coût de 15 300.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

7.2 ÉBOUEURS - VACCIN HÉPATITE B

Monsieur Pierre Vaillancourt rappelle que les éboueurs doivent obtenir leur vaccin pour l'hépatite B. La directrice se charge de les informer.

7.3 CAMION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La directrice explique les réparations qui ont été effectuées et les réparations à faire au camion pour la collecte des matières résiduelles.

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISME OMH POUR LES ANNÉES 2016 ET 2017

2019-02-34

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Fort-Coulonge acceptent le dépôt des rapports financiers de l'organisme OMH, préparé par GIGNARD ETHIER, CPA Inc.

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 3 236\$ pour l'année 2016 et 6 619\$ pour l'année 2017

ADOPTÉE

8.2 CONTRÔLE DES MOUSTIQUES

2019-02-35

CONSIDÉRANT QUE la firme GDG Environnement est la seule compagnie à avoir soumissionné à l'appel d'offre conjoint de cette municipalité et la municipalité de Mansfield-et-Pontefract;

CONSIDÉRANT QUE la firme GDG Environnement a déposé une soumission conforme et économique;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

D' accepter la soumission de la firme GDG Environnement pour une période de 5 ans en acquiesçant que le coût pour le service de contrôle des moustiques et des mouches sera divisé au prorata des utilisateurs tel que défini aux contrats précédents;

DE mandater la firme GDG Environnement à effectuer la demande de certificat au ministère de l'Environnement et Lutte contre les Changements Climatiques pour et au nom des municipalités du Village de Fort-Coulonge et Mansfield-et-Pontefract pour la réalisation du contrôle des insectes piqueurs dans les municipalités pour les années 2019 à 2023.

ADOPTÉE

8.3 SUIVI OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE FORT-COULONGE

Discussion sur l'état de situation de l'Office municipal d'habitation de Fort-Coulonge.



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

**9.1 DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE 15 DUKE
(LOT 4 637 902)**

2019-02-36

- ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Fort-Coulonge reçoit et prend acte du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 9 janvier 2019;
- ATTENDU QUE** le conseil prend particulièrement en compte la recommandation du comité portant sur une dérogation mineure;
- ATTENDU QUE** cette demande de dérogation mineure concernant la construction d'un bâtiment secondaire au 15 Duke (lot 4 637 902, matricule 8677-27-2341), a pour objet de réduire la marge de recul arrière à 30 centimètres (au lieu du 2 mètres prévu au règlement). ;
- ATTENDU QU'** un avis public à cet effet a été affiché aux endroits désignés par le règlement 2017-240 le 28 janvier 2019, conformément à l'article 146.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT
Et résolu à l'unanimité

- QUE** les membres du conseil municipal entérinent la recommandation du Comité Consultatif en Urbanisme d'autoriser la demande de dérogation mineure visant à réduire la marge de recul arrière au **17, RUE DUKE**.

ADOPTÉE

9.2 POSTE VACANT AU CCU

2019-02-37

- ATTENDU QUE** Madame Rose-Marie Bertrand a démissionné de son poste de membre citoyen du Comité consultatif en urbanisme;
- ET** suite à l'annonce publiée dans le Journal du Pontiac pour combler ce poste;
- ET** que Monsieur Sébastien Bonnerot a fait part de son intérêt à faire partie de ce comité;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

- QUE** le conseil municipal du village de Fort-Coulonge nomme Monsieur Sébastien Bonnerot au poste vacant comme membre citoyen du Comité consultatif en urbanisme.

- DE PLUS** Monsieur Pierre Vaillancourt siège comme représentant de la municipalité et Monsieur Benoit Paré siège comme membre citoyen. Ces deux postes sont reconduits pour un autre mandat de deux ans.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

9.3 TERRAIN – MATRICULE 8678-53-8819

2019-02-38

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 638 210 – matricule 8678-53-8819 est un terrain vacant à l'entrée du village;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entrepose de la neige sur ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire ne veut plus ce terrain et offre de le donner à la municipalité;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE
Et résolu à l'unanimité

DE préparer une offre d'achat d'une valeur de 1.00\$ pour le lot 4 638 210 – matricule 8678-53-8819, qui sera présentée au propriétaire. La municipalité sera responsable des frais de notaire reliés à cette transaction.

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents pertinents.

ADOPTÉE

9.4 NEIGE DE LA TOITURE DU 611, RUE BAUME

Discussion de neige tombant du toit sur terrain avoisinant.

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 INSCRIPTION AU SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS

2019-02-39

Il est proposé par CHRISTINE FRANCOEUR
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal autorisent l'inscription de mesdames LISE A. ROMAIN et SANDRA GENDRON à la journée des bibliothèques au Salon du livre de l'Outaouais le vendredi 1^{er} mars 2019.

DE PLUS L'inscription de madame Gendron est payée par le Réseau à titre de membre du conseil d'administration du Réseau.

La dépense pour cette activité se résume à l'inscription de madame Romain au coût de 22 \$ plus les taxes et les frais de déplacement.

ADOPTÉE

10.2 ACHAT D'UNE IMPRIMANTE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

2019-02-40

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil du village de Fort-Coulonge autorisent l'achat d'une imprimante TM-T20II pour les PEB de la Bibliothèque et le papier nécessaire, au coût de 341.25\$ plus taxes.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

**10.3 REMBOURSEMENT DE FACTURE – CENTRE DE LOISIRS DES
DRAVEURS**

2019-02-41

ATTENDU QUE la facture émise pour l'année 2017 se chiffre à 8 781.30\$ et que la facture émise pour l'année 2018 se chiffre à 8 628.80\$ + un montant de 1 027.66\$ pour une évaluation suite aux rénovations effectuées;

ATTENDU QUE le montant facturé pour l'évaluation foncière pour l'année 2017 est de 5 185.80\$ et de 6 213.46\$ pour l'année 2018;

ATTENDU QUE le montant facturé pour les services pour l'année 2017 est de 3 595.50\$ et de 3 443.00\$ pour l'année 2018;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent la réduction du compte de taxes pour la Coopérative de Solidarité du centre de loisirs des Draveurs du montant de 11 399.26 \$

QUE les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent la réduction du compte de taxes pour la Coopérative de Solidarité du centre de loisirs des Draveurs du montant de 7 038.50 \$ et 614.22\$ d'intérêt.

ADOPTÉE

10.4 PISTE MULTIUSAGES SUR LA PPJ

2019-02-42

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac est propriétaire de la piste Pontiac Pacific Junction (PPJ);

ATTENDU QUE la PPJ est présentement utilisée comme piste cyclable pendant les saisons d'été, printemps et automne ;

ATTENDU QUE la PPJ est présentement utilisée comme piste de motoneige pendant l'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie de la motoneige apporte des retombés économiques considérables au Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie des véhicules hors route est un marché sous-développé dans la MRC de Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de pistes multifonctionnelles a été très bénéfique dans le comté Ontarien voisin, soit le Renfrew County.

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'usage du VTT sur la PPJ aurait certainement des retombées économiques positives pour notre comté ;

Il est donc proposé par : GASTON ALLARD
et résolu à l'unanimité.

QUE le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge demande à la MRC de Pontiac de mettre sur pied un comité ayant comme mandat de produire un plan d'action énumérant



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

les actions et étapes à suivre pour pouvoir permettre aux véhicules tout-terrains l'accès à la PPJ;

QU'

à la réception de ce rapport, de mettre en marche ce plan d'action et cela à court terme.

ADOPTÉE

10.5 AVIS DE MOTION du règlement N°. 2019-250 abrogeant les règlements N° 2011-220 et 2017-237 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur tous les chemins municipaux

AVIS DE MOTION est par la présente donné par GASTON ALLARD qu'un projet de règlement portant le numéro 2019-250 « abrogeant les règlements N° 2011-220 et N° 2017-237 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins de Fort-Coulonge » sera déposé lors d'une séance ultérieure.

11. FINANCES

11.1 LECTURE ET ADOPTION - COMPTES FOURNISSEURS DE JANVIER 2019

2019-02-43

ATTENDU QUE

les comptes du mois de janvier 2019 ont été vérifiés par NATHALIE DENAULT et DEBBIE LAPORTE;

ET QU'

il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT
Et résolu à l'unanimité

QUE

les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 197 587.70 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	22 573.70	\$
Opérations courantes payées	100 853.28	\$
Immobilisations payées	0	
Opérations courantes à payer	74 160.72	\$
Total	197 587.70	\$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, ELLEN BOUCHER, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec
Ce 13^e jour du mois de février 2019.

ELLEN BOUCHER,
Directrice générale / Secrétaire-Trésorière



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

11.2 SIGNATAIRE SUR LES COMPTES BANCAIRES
2019-02-44

Il est proposé par LISE A. ROMAIN
Et résolu à l'unanimité

- QUE** le Conseil Municipal du village de Fort-Coulonge nomme les personnes suivantes pour signer les documents bancaires, judiciaires ou autres, à savoir :
- QUE** le Conseil Municipal du village de Fort-Coulonge nomme les personnes suivantes pour signer les documents bancaires, judiciaires ou autres, à savoir :
- M.GASTON ALLARD, Maire ou
 - MME DEBBIE LAPORTE, Mairesse suppléante (en l'absence du Maire)
- ET**
- MME ELLEN BOUCHER, Directrice générale/Secrétaire-trésorière ou
 - MME MARTINE DUROCHER, Directrice générale/Secrétaire-trésorière.
- QUE** cette résolution résilie toutes résolutions antérieures à ce sujet.

ADOPTÉE

12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ

12.1 DEMANDE DE DONS

- 12.1.1. VIACTIVE pour la 30^e édition de la Journée VIACTIVE en Outaouais
- 12.1.2. Carnaval
- 12.1.3. Festival Country
- 12.1.4. ESSC – Livre d'année
- 12.1.5. ESSC - Flying Fathers

2019-02-45

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE
Et résolu à l'unanimité

- QUE** les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent :
- Un don de 200.00\$ à VIACTIVE
 - Un don de 250.00\$ au Carnaval
 - Un don monétaire de 500.00\$ ainsi qu'un don non monétaire de plus de 500.00\$ pour les heures de préparation des lieux par les employés municipaux, l'utilisation du terrain et le coût d'électricité pour le bâtiment (ancienne cantine externe).
 - Payer une publicité d'un quart de page dans le livre de l'année 2018-2019 d'ESSC au montant de 50.00\$
 - De payer une heure de glace pour la partie d'hockey des Flying Fathers vs ESSC

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.6 PISCINE PONTIAC

Discussion sur le projet Piscine Pontiac et annonce qu'il y aura une consultation publique le 7 mars à 6:30 auprès des aînés afin de connaître leurs intérêts au projet.

14. CORRESPONDANCE

14.6 MORATOIRE SUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES EN TERRE PUBLIQUE

2019-02-46

- | | |
|------------------------|--|
| CONSIDÉRANT QUE | l'économie du Pontiac était caractérisée mono-industrielle; |
| CONSIDÉRANT QUE | l'industrie forestière pour les entrepreneurs du Pontiac est quasi nulle depuis près de 15 ans; |
| CONSIDÉRANT QUE | la MRC Pontiac est considérée depuis plusieurs années une des MRC les plus pauvres au Québec; |
| CONSIDÉRANT QUE | le 6 mars 2017 le gouvernement du Québec a annoncé la création d'un groupe tactique d'intervention ayant le mandat de favoriser le développement économique de la MRC de Pontiac; |
| CONSIDÉRANT QUE | plusieurs plans d'affaires viables et lucratifs provenant d'entrepreneurs forestiers locaux ont été présentés aux différentes instances gouvernementales; |
| CONSIDÉRANT QUE | l'économie précaire de la région rend la tâche difficile pour les entrepreneurs locaux d'attirer des investisseurs; |
| CONSIDÉRANT QUE | plusieurs entrepreneurs forestiers tentent tant bien que mal à se remettre sur leurs pieds et reprendre leurs activités (Industries à Davidson, Litchfield, Shawville...) mais ont épuisé leurs ressources monétaires pendant ce combat; |
| CONSIDÉRANT QUE | la Municipalité du Village de Fort-Coulonge n'a pas ressenti d'impact économique provenant des efforts du groupe d'intervention tactique à ce jour; |
| CONSIDÉRANT QUE | les résidents de la région sont frustrés par le fait que les ressources naturelles de leurs forêts sont coupées, transportées et transformées ailleurs; |
| CONSIDÉRANT QUE | les anciens travailleurs d'usine de sciage doivent maintenant se déplacer jusqu'à presque 100km chaque matin et soir pour travailler dans leur domaine; |
| CONSIDÉRANT QUE | certains groupes de résidents ont approché la Municipalité voisine avec des idées et plans de manifestations aux activités forestières 'étrangères'; |
| POUR CES MOTIFS | sur une proposition de CHRISTINE FRANCOEUR
Il est unanimement résolu et adopté |



No de résolution
ou annotation

ORDRE DU JOUR
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

- QUE** la municipalité du Village de Fort-Coulonge appui la municipalité de Mansfield-et-Pontefract dans sa demande auprès du Gouvernement du Québec, d'instaurer un statut particulier à la MRC de Pontiac permettant un allègement aux règles d'investissements provinciales et toutes autres allègements permettant la relance de l'industrie forestière Pontissoise;
- QUE** la municipalité du Village de Fort-Coulonge appui la municipalité de Mansfield-et-Pontiac dans sa demande au Gouvernement du Québec de décréter un moratoire sur les activités forestières en terres publiques dans l'ensemble du Pontiac jusqu'à ce que l'industrie forestière Pontissoise puisse revivre.
- QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier Ministre du Québec, au Ministre des Finances, au Ministre de l'Économie et de l'Innovation, à la ministre déléguée au Développement économique régional, au Ministre de l'Énergie et des Ressources Naturelles, au Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, au Ministre de la famille et responsable de l'Outaouais, au Député de Pontiac, à la MRC de Pontiac et à toutes ses municipalités.

ADOPTÉE

15. SUIVI DE DOSSIERS

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2019-02-47

Il est proposé par
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à

ADOPTÉE

Président

Secrétaire


Gaston Allard,
Maire


Ellen Boucher,
Directrice générale

« Je, Gaston Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».